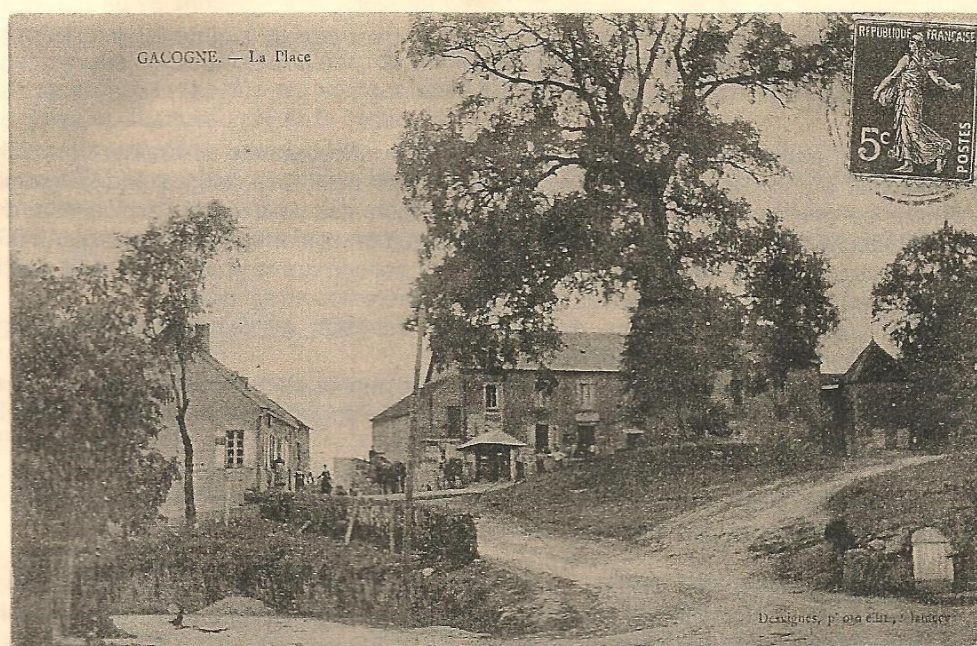


## GACOGNE SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE – 1924 à 1939



Voici le 5<sup>ème</sup> épisode des évènements de Gâcogne. La période qui va vous être présentée est celle de l'entre-deux-guerres. Le récit précédent s'est achevé avec l'inauguration du Monument aux Morts en 1924. Celui-ci va débuter en 1925 pour se terminer début Septembre 1939, lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne, et non pas comme prévu à la fin de la III<sup>ème</sup> République, les évènements de l'époque étant suffisamment nombreux sans aller jusqu'en Juillet 1940.

Mais avant d'aborder la situation de Gâcogne, observons l'état général de la France :

Après la sanglante victoire de 1918, la puissance française se dégrade, le pays étant engagé sur une pente qu'il ne pourra plus remonter. Malgré une allégresse confiante exprimée par la population, la France est devenue une nation fatiguée pour qui la victoire est trop lourde à porter. Sa politique extérieure n'est plus qu'une série d'abandons. L'Allemagne libérée en 1930 en tire profit, devient de plus en plus menaçante et se refuse à honorer le traité de Versailles lequel est anéanti par des clauses financières, morales, territoriales et militaires. Hitler, arrivé au pouvoir en 1933, est plus que jamais animé par un esprit de revanche et de conquête.

A l'intérieur, les élections de 1924 aggravent sa décadence. C'est **Gaston Doumergue** qui est élu Président de la République après la victoire du Cartel des gauches. Il ira jusqu'au bout de son septennat. On retiendra de ce gouvernement deux Présidents du Conseil dont un, Raymond Poincaré, grand redresseur de budget, lancera la ligne Maginot, la retraite du combattant et la gratuité de l'enseignement secondaire ; l'autre, André Tardieu, qui prendra des réformes hardies pour préserver la paix sociale, en particulier, les assurances sociales. En 1931, **Paul Doumer** prend la Présidence de la République très provisoirement car il est assassiné l'année suivante. **Albert Lebrun** lui succèdera jusqu'en 1940. Son gouvernement devra affronter de grandes turbulences politiques.

Le 6 Février 1934, la situation déjà semi-révolutionnaire s'envenime : des manifestants décidés à renverser le gouvernement provoquent une émeute qui fait une trentaine de morts et de nombreux blessés devant le Palais Bourbon. Le mécontentement est en effet à son comble car un escroc nommé Stavisky a pu voler impunément l'épargne pendant des années avec la complicité des députés et des ministres. Un nouveau vocabulaire, couramment employé de nos jours, s'impose : « crise – inflation – chômage ».

Pendant cette période de liesse, Hitler s'emploie à constituer une armée, à envahir la Tchécoslovaquie et à entrer en Pologne, toutes actions interdites par le traité de Versailles, ce qui aboutit à la déclaration de guerre à l'Allemagne à la fois par la France et la Grande Bretagne, le 3/09/1939 ;

Quittons maintenant cette ambiance tumultueuse pour retrouver plus au calme les événements de Gâcogne durant l'entre-deux-guerres.

## **1925**

### Electrification

Plusieurs communes de la région ont l'intention de constituer un syndicat en vue de réaliser l'électrification du territoire. Le syndicat aura pour objet de distribuer l'électricité pour tous usages sur le territoire du syndicat, de défendre les intérêts et les droits des communes adhérentes vis-à-vis de l'exploitant et de tous les industriels de l'électricité, d'assurer le contrôle de la distribution en conformité avec la loi du 15/06/1906 et de faire toutes opérations autorisées par la loi du 13/11/1917 concernant la production et la distribution publique de l'énergie électrique sur le territoire des communes adhérentes au syndicat.

Il est décidé que la Commune de Gâcogne donnera son adhésion au Syndicat Intercommunal de Montsauche dont la création a été autorisée le 8/10/1924.

Plus tard 2 délégués et 4 suppléants seront désignés pour représenter la commune au Comité du Syndicat Intercommunal pour l'électrification de la Commune de Gâcogne. C'est le lieutenant Charles GOUSSAT, domicilié à Paris, qui est nommé ingénieur électricien pour Gâcogne.

### Agrandissement du cimetière

La municipalité décide de réaliser au plus vite cette extension.

### Elections municipales du 17/05/1925

M. Louis PETIT, qui avait été proclamé maire pour la première fois le 10 Décembre 1919, est reconduit dans ses fonctions. M. Marc DESBROSSES est nommé adjoint.

Les autres membres du conseil sont les suivants : Charles GRILLOT, Jules FICHOT, Emile BROCHOT, Pierre PIGENET, Benoit de CHABANNES, Claude PETITIMBERT, Gaston MEUBRY, Jules BOBIN, Pierre RAFFATIN et Charles RAMAT.

### Allocations aux familles nombreuses

Sur demande de la Préfecture de Nevers, le Conseil Municipal fixe le taux de l'allocation aux familles nombreuses à 12,50 F et 15 F.

### Bons du Trésor

Par courrier du 8 Septembre 1925, le Préfet engage les porteurs de bons du Trésor à les convertir en rentes perpétuelles au taux de 4 % qu'il considère comme étant un placement financier de premier ordre et l'accomplissement d'un devoir strict à l'appel du pays.

### Chemin n° 7

En Octobre, approbation du projet de construction du chemin N° 7 de Rhuère à la route nationale 77 bis.

### Inspection médicale scolaire

En Novembre, le Préfet demande que deux visites annuelles d'inspection médicale scolaire soient faites dans les établissements d'enseignement primaire publics et privés. Ces visites seront assurées par des médecins agréés par la Préfecture. L'inspection portera sur la santé des enfants, la salubrité des locaux et l'observation des règles d'hygiène scolaire. C'est le Docteur Leuthreau, médecin à Ouroux, Inspecteur des Pupilles de la Nation, qui est désigné pour cette mission pour les écoles publiques et privées de Gâcogne.

### Chemin de Pert au Plessis

Les habitants de Pert demandent que soit procédé à l'alignement des chemins de Pert au Plessis et de Pert à Parjot. Il faudra attendre 1932 pour que ce chemin soit reconnu et élargi. Il portera le numéro 20.

## **1926**

### Forte augmentation de l'allocation aux familles nombreuses

L'article 162 de la loi de Finances du 29 Avril 1926, notifiée par le Préfet de la Nièvre, prévoit le relèvement du taux de l'allocation aux familles nombreuses qui doit se situer entre 22,50 et 25 € par mois.

La somme fixée par le Conseil pour cette allocation est de 23 F au lieu des 12,50F versés précédemment.

### Hospice de Lormes

Il est prévu de restaurer l'hospice de Lormes. La Commune de Gâcogne décide de prendre part à cette restauration en votant la somme de 6 000 F.

Surveillance des chemins vicinaux ordinaires par des Chefs Cantonniers Décision du Conseil Général de mettre à la disposition des communes des chefs cantonniers chargés de la surveillance des chemins vicinaux ordinaires moyennant rémunération de ces auxiliaires par les communes suivant un barème départemental soumis à l'acceptation des conseils municipaux. Pour Gâcogne, l'indemnité annuelle au Chef Cantonnier sera de 160 F, somme approuvée par les conseillers.

Chemin n° 7 reliant Rhuère à la RN 77 bis

Les travaux sont adjugés par M. Albano Gomes, demeurant à Rhuère pour la somme de 81 000 F

- Coût des terrains	6 500 F
<b>Soit un total de</b>	<b>91 500 F</b>

dont 31 900 F à la charge de la commune, qui feront l'objet d'un emprunt.

Promesse est faite à l'entrepreneur qu'un pourcentage de 10 % lui serait accordé si les travaux sont parfaitement exécutés.

Corbillard

Par mesure d'économie, la commune décide d'acquérir une voiture qui serait transformée en corbillard. A cet effet, il est demandé à M. le Préfet l'autorisation de faire appel à plusieurs ouvriers de professions différentes et d'acheter les fournitures devant servir d'ornement sans avoir à traiter de gré à gré.

Le coût total de cette voiture aménagée spécialement est de 4 072,50 F auquel s'ajoutent 200 F pour articles d'entretien et indemnité accordée à la personne chargée de son entretien.

Il est décidé que la somme de 10 F sera due pour chaque sortie du corbillard.

Electricité – Adhésion au syndicat intercommunal de Montsauche

- Décision de donner une adhésion définitive au Syndicat Intercommunal de Montsauche pour la constitution d'un syndicat d'études d'un réseau de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Gâcogne.
- Acceptation que la durée du syndicat soit illimitée, que le siège du syndicat soit à Montsauche et que les fonctions de receveur des syndicats soient exercées par le Receveur Municipal de Montsauche.
- Acceptation de la quote-part des dépenses incombant à la commune qui a été fixée à un maximum de **201 674 F** étant donné que la somme à verser sera basée sur les dépenses réellement faites et contrôlées par le service du Génie Rural, après déduction des subventions qui pourraient être accordées.
- Elaboration d'un plan de financement avec recours à des emprunts.

La Sté Le Morvan Electrique propose sa candidature pour obtenir la concession de la distribution de l'énergie électrique dans les communes du Syndicat Intercommunal de Montsauche. M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle des Distributions d'Energie Electriques du département ayant donné le 29 Novembre 1926 un avis favorable à cette proposition, il est décidé de soumettre à l'enquête réglementaire la demande de la Société Le Morvan Electrique.

**1927**

Assistance apportée aux personnes dans le besoin

C'est le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale qui régie les taux de ces aides :

- Secours mensuel d'assistance aux vieillards et infirmes (30 F)
- Assistance aux familles nombreuses (30 F)
- Comité départemental des mutilés, réformés et veuves de guerre,
- Assistance aux femmes en couches et allaitement maternel (1,50 F/jour)
- Assistance médicale gratuite (soins et hospitalisation des indigents)
- Secours aux élèves indigents.

Bail du presbytère

Le bail du presbytère arrive à expiration le 1<sup>er</sup> Mai 1928. Ce bail est reconduit pour 3 – 6 ou 9 ans entre la commune et l'Abbé Legrand, curé de Gâcogne, moyennant un prix annuel de 100 F.

**1928**

Electrification de Gâcogne

L'électricité arrive à Gâcogne et il y a lieu de se préoccuper de son installation dans les bâtiments communaux, aux écoles, à l'église, au bureau de Poste et au presbytère. Le devis présenté par un électricien de Montsauche se monte à 2 060 F.

La somme de 2 500 F est inscrite au budget additionnel de 1928 en vue de l'installation de l'électricité aux bâtiments communaux.

### Presbytère

M. le Sous Préfet n'approuve pas la décision prise par la commune quant au loyer demandé à l'Abbé Legrand, curé de Gâcogne, qu'il juge insuffisant. Cependant la commune maintient sa décision, considérant que l'ouche et la remise servant au corbillard ne sont plus incluses dans la surface de location.

Peu de temps après les conseillers votent à nouveau par 6 voix contre 3 la valeur de location annuelle du presbytère à l'Abbé Legrand qui, cette fois, est réduite à 50 F au lieu des 100 F prévus initialement.

### Chambre d'Agriculture

M. Claude Petitimbart, Conseiller Municipal, est nommé délégué de la Commission de Révision des électeurs de la Chambre d'Agriculture pour l'année 1928. Il le restera les années suivantes.

### Mur de la place publique

En Août 1928, un appel d'offres est lancé pour la construction du mur de la place. Le marché traité de gré à gré sera confié à l'entreprise proposant le prix le plus bas.

En Octobre, aucune adjudication n'ayant proposé un prix acceptable pour la réalisation du mur de la place, il est décidé d'exécuter ces travaux en régie par divers particuliers sous le contrôle du maire et de la Commission des Travaux.

### Haras de Corbigny

M. le maire de Corbigny fait savoir que l'administration des haras de la station de Corbigny demande des réparations et des agrandissements de cette station. La dépense s'élèverait à 25 000 F que la commune de Corbigny ne saurait supporter seule. M. le maire de Corbigny estime que ce coût devrait être réparti entre toutes les communes qui envoient des juments au dépôt. Gâcogne en envoie annuellement cinq, ce qui, à raison de 100 F par jour représente une dépense annuelle de 500 F.

Vu la distance jugée importante entre Gâcogne et Corbigny et le peu de juments qui se rendent au haras, la participation de la commune se limitera à 100 F.

## **1929**

### Extension de l'électricité

En Février, cette extension est demandée sur les hameaux suivants : Gare de Brassy-Gâcogne , L'Huy Pillavoine, l'Huy Boyau, l'Huy au Page, La Frasse, L'Huy Taupin et le bas de Rhuère.

### Elections Municipale du 14 Mai 1929

Ce nouveau conseil municipal est composé de 12 membres ci-dessous désignés : Louis PETIT, maire sortant, Charles GRILLOT, Jules FICHOT, Emile BROCHOT, Charles RAMAT, Prosper PAGANIE, Armand HONGLER, Auguste RABEUX, Jules BOITEUX, Eugène SIMONET, Pierre RAFFATIN, Comte Benoit de CHABANNES.

M. PETIT Louis, Georges est proclamé maire pour la troisième fois avec 7 voix sur 12.

M. BOITEUX Jules sera élu adjoint avec également 7 voix sur 12.

### Chemin de Jailly à la route n° 22

Ce chemin, jugé d'une grande utilité par les habitants de Jailly, de l'Huy-Bourdiaux et de Saugny, est dans un état déplorable. Les habitants de Jailly et de L'Huy-Bourdiaux s'offrent à réaliser eux-mêmes gratuitement la réparation de ce chemin d'environ 500 m. Une subvention communale de 1 000 F est accordée pour la dépense de réparation.

### Chemin de Saugny

Situé entre le chemin vicinal n° 5 et la route n° 22, ce chemin demande à être réparé. Cette voie est considérée comme étant d'une grande utilité puisqu'elle dessert la carrière du Montard. Sa remise en état faciliterait les transports et charrois pratiqués par les habitants de Lavault, Tachely et Saugny, obligés de passer par Ponty ou La Bussière, passages plus longs et escarpés.

La réfection du chemin de Saugny faciliterait l'accès aux gares de Lormes et Sommée, ainsi qu'à la ville de Lormes et ses hameaux de Sommée et de l'Huy Morin. A cet effet, il est décidé de :

- Réparer ce chemin sur la partie appartenant à Gâcogne,
- Demander à la commune de Lormes de faire réparer ce chemin sur son territoire en prenant à sa charge la dépense correspondante.

MM le Comte de Chabannes et Paganie sont chargés, avec l'Inspecteur du Service Vicinal d'étudier la réparation de la moitié du chemin du Montard indivis avec Lormes.

### Nouveaux instituteurs à la rentrée scolaire 1929

M. TALPIN, Instituteur, et Mme TALPIN, Institutrice, s'installent à l'école primaire de Gâcogne.

### Mise à l'électricité de l'église paroissiale

Ces travaux sont prévus au cours de l'année 1930.

### Chemin de Saugny dit « du Montard »

MM. le Comte de Chabannes et Paganie sont chargés, avec l'Ingénieur du Service Vicinal, d'étudier la réparation de la moitié du chemin du Montard indivis avec Lormes.

## **1930**

### Retraite des Anciens Combattants

La Fédération Départementale des Poilus Nivernais propose le versement d'une retraite gratuite au combattant. Le conseil municipal de Gâcogne considère que, onze ans après la guerre, rien ou presque rien n'a été fait en faveur des anciens combattants non pensionnés. Il estime que les souffrances et les privations endurées au cours de la campagne par ces soldats, les ont diminués physiquement, qu'ils sont voués à une vieillesse précoce et qu'il est grand temps de voir consacrer le principe d'une juste réparation. Il estime qu'une loi instituant la retraite gratuite du combattant soit votée au plus tôt par la Confédération Nationale des Victimes de la Guerre qui prévoit un minimum de 500 F par an à partir de 50 ans et de 1 200 F à partir de 55 ans à tous les combattants titulaires de la carte du combattant sans condition de fortune.

### Dispensaire d'hygiène sociale de Clamecy

M. le Sous Préfet demande que toutes les communes de l'arrondissement s'intéressent à la création de ce dispensaire. Une subvention de 200 F est accordée par la commune pour la réalisation de cet établissement public.

### Elaboration d'un statut des employés communaux et traitement du secrétaire de mairie

En réponse à la circulaire préfectorale traitant de cette question, les élus de Gâcogne estiment que :

- la population de Gâcogne est au dernier recensement de 731 habitants et que ce chiffre n'a pas augmenté (Par comparaison, le chiffre de 1 200 habitants était annoncé en 1898) ;
- par ce motif, la commune ne peut envisager de posséder un statut des employés communaux ;
- les agents des petites communes, les secrétaires de mairie en particulier, ont droit aux mêmes garanties de stabilité que les agents communaux des communes plus importantes ;
- l'Etat demande le même travail aux petites communes comme aux grandes ;
- il serait nécessaire que l'Etat apporte sa participation dans la rétribution des traitements des secrétaires de mairie des petites communes ;
- la commune de Gâcogne ne peut être comprise dans le régime des pensions de retraites ;
- les traitements prévus, entre 4 000 et 6000 F pour les communes de moins de 1 000 habitants doivent s'appliquer à Gâcogne ;
- le secrétaire de mairie ne sollicite que le traitement minimum prévu des sommes ci-dessus.

### Relèvement du traitement des employés communaux

A partir de Janvier 1930, le traitement du secrétaire de mairie est porté à 3 000 F annuel et celui du garde-champêtre à 1 600 F.

### Electricité – 3<sup>ème</sup> tranche de construction d'un réseau de distribution électrique

- En 1926 a été votée l'adhésion définitive de la commune au Syndicat d'Electrification de Montsauche.
- Le 30 Mai 1930, le conseil adopte la délibération du Syndicat Intercommunal en vue de la construction de la troisième tranche de l'électricité de la commune.
- Le 5 Janvier 1930, les résolutions suivantes ont été adoptées par le Comité du Syndicat :
  - ✓ Réalisation d'une troisième tranche de travaux desservant 686 habitants sur le territoire du Syndicat.
  - ✓ Réalisation d'un emprunt parmi la population de 116 465 F et d'un emprunt de 496 000 F auprès de la Caisse Nationale du Crédit Agricole.
  - ✓ Répartition équitable des dépenses entre les communes au prorata des habitants desservis au total par les trois tranches de travaux.
  - ✓ Les formalités réglementaires en vue de la construction du réseau, ainsi que la passation de marchés et contacts nécessaires seront confiés au Comité Syndical avec le concours du Service du Génie Rural et du Service des Distributions d'Energie Electrique.

M. Louis PETIT, maire et Jules BOITEUX, adjoint, sont confirmés dans leurs attributions de délégués au Comité du Syndicat.

### **1931**

#### Route Nationale 77 bis

M. le Préfet est alerté quant à l'état déplorable de cette route, seule voie qui dessert une population exclusivement agricole. Il lui est demandé de veiller à ce qu'elle soit mieux entretenue, de façon à permettre une circulation plus facile de Montsauche à Nevers.

#### Pavillon d'isolement pour les tuberculeux

Une subvention communale est demandée par la Sous Préfecture à toutes les communes de l'arrondissement et en vue de la construction de cet établissement. Jugeant la nécessité de cette réalisation, la somme de 50 F est votée par le conseil.

#### Réfection de la couverture des écoles communales

M. BROGNARD, architecte à Corbigny, présente un devis de 5 500 F qui est approuvé pour ces travaux qui feront l'objet d'un marché de gré à gré entre le maire, un entrepreneur et la commission des travaux.

#### Mesure de sécurité à l'école

Des grilles protectrices sont placées devant les appareils de chauffage des écoles.

#### Tambour Afficheur

Il s'agit du garde-champêtre qui faisait des annonces signalées par un roulement de tambour. Ce tambourinaire se voit accordé 50 F par an pour ses services.

### **1932**

#### Changement de secrétaire de mairie

M. Ernest DEBEZE, secrétaire de mairie, cède sa place à Mme AURIBAUT Marcelle résidant aux Joyaux. Avant de partir, il sollicite la réception des archives et mobilier dont il avait la responsabilité à la mairie. Ces éléments étant jugés en bon ordre et bien classés la décharge est accordée à M. DEBEZE.

#### Pose de parafoudres aux édifices communaux

L'Union Electrique Rurale, Syndicat d' Electricité de Montsauche propose de placer des parafoudres à raison de 98 F l'unité aux édifices communaux, mais cette demande est ajournée par le conseil.

#### Projet d'alimentation en eau potable

Le Ministère de l'Agriculture, soucieux de faciliter l'établissement des projets d'alimentation en eau potable des communes rurales, propose le concours gratuit du Service du Génie Rural pour l'étude du projet d'alimentation en eau potable intéressant la commune de Gâcogne, laquelle décide de profiter de cette opportunité.

### **1933**

#### Erection de monuments

Au cours des années de l'entre-deux-guerres, la commune est fréquemment sollicitée pour des subventions destinées à financer l'érection de monuments destinés à perpétuer le souvenir de chefs militaires et hommes politiques qui ont pris une part active ou se sont distingués lors de la Première Guerre Mondiale. En général, la commune répond généreusement à ces appels.

#### Régime d'assurances des employés et agents de la commune

La commune n'est pas dotée d'une caisse de retraite et n'a encore adopté aucun statut régissant le personnel municipal. Toutefois, la loi impose aux communes de fixer le régime d'assurances des employés et agents. Les agents salariés de la commune, seront soumis, tant au point de vue des risques de réparation (maladie, maternité, décès, etc....) que des risques de capitalisation (vieillesse, invalidité) au régime général des assurances sociales. La cotisation totale d'assurance sociale (risques de répartition et de capitalisation) sera supportée par moitié par la commune et par l'agent assuré.

#### Inspection médicale des écoles

La Préfecture signale l'utilité de faire passer aux enfants scolarisés deux examens annuels dont le coût serait de 5 F par élève examiné. Pour des raisons d'insuffisance pécuniaire cette question est ajournée.

### **1935**

#### Arbre dit « Vieux Sully »

La municipalité demande que l'orme surnommé le « Vieux Sully », ainsi que la place publique qui l'entoure soient classés « monument historique ».

#### Abattoirs publics ou privés

La loi prévoit que les communes dans lesquelles il existe des abattoirs sont tenues de préposer à leurs frais un vétérinaire pour l'inspection sanitaire des animaux qui y sont conduits. Par ailleurs, l'autorité municipale

est chargée de veiller à la salubrité des viandes et comestibles destinés à la consommation publique. Pour couvrir les frais de cette inspection sanitaire, le prélèvement d'une taxe est autorisé.

Il est décidé :

- d'allouer au vétérinaire – inspecteur un traitement de 100 F par an et au préposé surveillant, 50 F par an ;
- qu'une taxe de 3 centimes par kg de viande nette autorisée par la loi sera perçue pour droit de visite et de poinçonnage sur les viandes abattues dans la commune, ainsi que celles importées du dehors ou abattues hors de la commune.
- que pour simplifier la perception de cette taxe, il serait préférable d'imposer un poids forfaitaire annuel (M. Hay, boucher charcutier à Gâcogne accepte qu'un poids forfaitaire de 5 000 Kg lui soit imposé).
- Les animaux abattus pour la consommation personnelle de ceux qui les abattent seront exempts de tous droits.

### Elections municipales du 12 Mai 1935

Douze conseillers sont élus :

MM. Georges PETIT, Charles GRILLOT, Emile BROCHOT, Jules BOITEUX, Prosper PAGANIE, François BEAUDEQUIN, Armand HONGLER, Charles RAMAT, Auguste RABEUX, Edouard GRILLOT, Eugène SIMONET, Pierre ROBIN ;

C'est M. Louis PETIT, doyen d'âge du conseil, qui est proclamé maire pour la 4<sup>ème</sup> fois, avec 12 voix sur 12. M. Pierre ROBIN est nommé adjoint également avec 12 voix sur 12 suffrages exprimés.

### Défense contre l'incendie

Il est décidé que Gâcogne va se joindre à la commune de Lormes pour l'acquisition d'une motopompe et accepter les conditions de participation proposées par Lormes, à savoir :

Versement annuel à la commune de Lormes, et pendant 30 années consécutives de 0,50 F par habitant. Moyennant quoi Lormes devra obligatoirement mettre à la disposition de Gâcogne, dans les délais les plus rapides, tout le matériel dont il s'agit lors de chaque sinistre sans autre versement que les frais de déplacement, soit 5 F de l'heure le jour et 6 F de nuit plus l'indemnité à verser aux pompiers pour le temps passé.

### 1935

#### Pension allouée aux anciens cantonniers

MM. Jacques Bierry et Pierre Grillot, lequel est resté au service de la commune durant 55 ans, ont été relevés de leur fonction le 1<sup>er</sup> Novembre 1935 en raison de leur grand âge. A titre de reconnaissance envers ces vieux serviteurs, l'Ingénieur du Service Vicinal, M. Boudot, propose « que leur soit versée une petite pension à laquelle les règlements actuels ne leur accordent pas de droit, mais qui peut leur être votée par le conseil municipal et payée sur les fonds d'entretien des chemins vicinaux. »

Après approbation du Préfet, une allocation mensuelle de 30 F est votée le 23 Août 1936 en faveur de l'ancien cantonnier Jacques Bierry et de la veuve de Pierre Grillot malheureusement disparu peu de temps après avoir cessé de travailler.

Deux nouveaux cantonniers plus jeunes sont nommés pour remplacer les anciens, l'un Fernand Grillot à Rhuère pour entretenir le côté Est de la commune ; l'autre, Albert Fritz à Lavault, pour le côté Ouest, moyennant un salaire de 350 F/mois.

### Voitures automobiles

Un arrêté municipal est pris stipulant les vitesses réglementaires pour les voitures automobiles et décidant l'achat et la pose de deux poteaux indicateurs dans l'agglomération du village de La Roche.

### 1938

#### Allocations familiales au personnel communal

Adhésion à la Caisse Intercommunale de Compensation créée par l'Association des Maires du Cher pour le paiement des allocations familiales au personnel des communes et des établissements publics communaux.

### Emprunt électricité

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montsauche a décidé de contracter à la Caisse des Dépôts et Consignation un emprunt de 600 000 F amortissable en 30 ans au moyen de 30 annuités de 39 060 F chacune, comprenant l'amortissement et l'intérêt au taux de 6,51 %. La Caisse des Dépôts et Consignation subordonne le consentement dudit prêt à la condition que chacune des communes comprises dans le Syndicat garantisse une part de l'emprunt et de l'annuité correspondant à sa quote-part dans la dépense de 600 000 F et vote, pour toute la durée de l'amortissement, une imposition extraordinaire d'un produit égal à la part d'annuité garantie. Cette imposition devra être mise en recouvrement, tout au moins dans la proportion nécessaire, dès l'année 1939, si les ressources propres du syndicat ne lui permettent pas de faire face à l'annuité qu'il devra payer à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Tant que lesdites ressources du Syndicat seront suffisantes, la Commune pourra ne pas mettre les centimes en recouvrement ; le jour où les ressources du Syndicat viendraient à faire défaut ou à être insuffisantes, les centimes devront être recouverts en totalité ou dans la proportion nécessaire.

La commune de Gâcogne déclare garantir l'emprunt du Syndicat à concurrence d'un capital de 41 114 F dont l'annuité, pour 30 ans et au taux d'intérêt de 6,51 %, est de 2 677 F. Pour assurer, si besoin est, le paiement régulier de cette annuité, le Conseil Municipal vote, pour 30 ans une imposition qui devra être mise en recouvrement dans les cas ci-dessus indiqués, mais dans ces cas seulement, soit 56 centimes à partir de 1939.

### **1939**

#### Taxiphone à la Poste

M. le Directeur des Postes propose la pose d'un taxiphone à l'usage de la population qui demanderait et obtiendrait sans l'intervention du préposé, toutes les communications téléphoniques que peut obtenir un abonné.

#### Cantine scolaire

La somme de 500 F au profit de la cantine scolaire est mandatée au nom de l'instituteur, M. GAUGEY.

#### Réquisition

Le Conseil Municipal, appelé, le 1<sup>er</sup> Septembre 1939, à statuer sur la formation d'une Commission de Réquisition, décide à l'unanimité de se mettre à la disposition du maire pour toutes choses qu'il jugerait utile, ceci à la veille de la déclaration de guerre décrétée le 3 septembre 1939.

### Déclaration de guerre à l'Allemagne le 3 Septembre 1939

---

En conclusion, on peut constater que par opposition aux bouleversements incessants des gouvernements de l'entre-deux-guerres, la commune de Gâcogne connaît une remarquable stabilité. On remarquera quelques évènements majeurs liés à cette période :

- L'électrification, pour laquelle M. le Maire s'est beaucoup investi ;
- Des mesures sociales, tantôt bien accueillies comme la retraite des anciens combattants, d'autres plus difficilement acceptées telles que les pensions de retraite des employés communaux ;
- Des mesures de santé, d'hygiène et de sécurité qui apparaissent respectivement avec :
  - ✓ l'inspection médicale scolaire, la création de dispensaires et de pavillons d'isolement des tuberculeux dans le département, la participation à la restauration de l'Hôpital de Lormes.
  - ✓ Le contrôle de l'abattage des animaux de boucherie ;
  - ✓ La protection du poêle de l'école et les équipements prévus pour la lutte contre les incendies.

Mais aussi :

- Un fort sentiment patriotique et une reconnaissance envers les soldats et héros qui ont participé à la guerre ;
- Une certaine gratitude envers ceux qui ont honorablement et longuement servi la commune ;
- La poursuite de la lutte contre l'isolement avec la création de nouvelles routes ;
- Le souci de faire venir l'eau sur l'évier et à l'étable, car le manque d'eau, surtout en été, était à cette époque une angoisse permanente dans ce pays d'élevage.

En somme, un bilan positif pour les élus et en particulier le Maire, M. Louis PETIT, que nous voudrions honorer en présentant ci-après son portrait.

Camille DEBEZE